

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH- Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, à WEYERSHEIM et à SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Proposition d'attribution d'un agrément définitif partiel pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à VAL DE MODER

Proposition d'attribution d'une subvention à des particuliers à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

CP/2019/566

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des agréments pour un prêt social de location-accession (PSLA) concernant une opération de BATIGERE MAISON FAMILIALE à Haguenau, une opération de DOMIAL ESH à Weyersheim et une opération de la SCI Procvivis Habitat Alsace à Schweighouse-sur-Moder.

Le présent rapport a également pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer un agrément définitif partiel pour un prêt social de location-accession (PSLA) concernant une opération d'AMELOGIS à Val de Moder.

Enfin, il propose d'attribuer une subvention départementale, suite à la demande des particuliers au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location accession (PSLA), pour une opération réalisée par AMELOGIS à Griesheim-Près-Molsheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle a agréé les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;
- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par une délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

1. NOUVEAUX AGREMENTS PSLA

Il est proposé à la Commission Permanente d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA) :

- au bénéfice de la société BATIGERE MAISON FAMILIALE pour la construction de 17 logements individuels en location-accession, situés rue de l'Apothicaire à Haguenau ;
- au bénéfice de la société DOMIAL ESH, pour la construction de 15 logements collectifs en location-accession, situés rue de la République à Weyersheim ;
- au bénéfice de la SCI Procivis Habitat Alsace, pour la construction de 8 logements collectifs en location-accession, situés 47a, rue de Ohlungen à Schweighouse-sur-Moder.

2. AGREMENT DEFINITIF PARTIEL

AMELOGIS a réalisé un programme PSLA de 3 logements individuels (délibération CP/2017/197 du 15 mai 2017), rue du Sable à Val de Moder.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un agrément définitif partiel pour un prêt social de location-accession (PSLA) à AMELOGIS à Val de Moder pour le logement 5 de l'opération de construction en location-accession de 3 logements individuels. Ce logement a fait l'objet d'un contrat de location-accession.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec AMELOGIS.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

AMELOGIS a réalisé un programme PSLA de 6 maisons individuelles (délibération CP/2014/391 du 2 juin 2014), à Griesheim-Près-Molsheim ;

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de répondre favorablement à la demande de particuliers ayant bénéficié du dispositif du PSLA pour le logement 4D, dont le ménage est composé de quatre personnes.

La subvention susceptible d'être octroyée s'élève donc à 4 000 € pour ce ménage dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec les particuliers demandeurs.

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a été informée des présentes demandes d'agrément et subventions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPRI 2019/1	G2019-2021 RENOVATION PARC PRIVE-AIDE CD	10 705 000 €	5 814 215,78 €	4 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de la construction location-accession de dix-sept logements individuels situés rue de l'Apothicaire à Haguenau ;

- décide d'attribuer un agrément à DOMIAL ESH dans le cadre de la construction location-accession de quinze logements collectifs situés rue de la République à Weyersheim ;

- décide d'attribuer un agrément à la SCI Procivis Habitat Alsace dans le cadre de la construction location-accession de 8 logements collectifs situés 47a, rue d'Ohlungen à Schweighouse-sur-Moder ;

- décide d'attribuer un agrément définitif partiel (lot 5) à AMELOGIS dans le cadre de la construction location-accession de trois logements individuels situés rue du Sable à Val de Moder ;

- approuve les termes des projets de conventions d'agrément annexées à la délibération et autorise son Président à les signer ;

- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession pour l'opération située à Griesheim-Près-Molsheim. Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention particulière joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY